

Référence : C.N.429.2016.TREATIES-XXVII.8.b (Notification dépositaire)

PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES
ET LE PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES DÉCOULANT DE
LEUR UTILISATION RELATIF À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE

NAGOYA, 29 OCTOBRE 2010

PROPOSITION DE CORRECTIONS AU TEXTE ORIGINAL DU PROTOCOLE
(VERSION CHINOISE) ET AUX EXEMPLAIRES CERTIFIÉS CONFORMES

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'attention du Secrétaire général a été attirée sur des erreurs apparentes contenues dans le texte original du Protocole (texte authentique chinois) tel que reproduit dans les exemplaires certifiés conformes circulés par notification dépositaire C.N.783.2010.TREATIES-2 (Rediffusée) du 30 mars 2011 et corrigé par procès-verbal ¹ du 18 avril 2012.

.... L'Annexe à cette notification contient les corrections proposées au texte authentique chinois.

Conformément à la pratique dépositaire établie, le Secrétaire général se propose, sauf objection à ce que soit effectuée une correction déterminée de la part d'un État signataire ou d'un État contractant, d'effectuer dans le dit texte de l'original du Protocole, les corrections proposées au texte chinois. Ces corrections s'appliqueraient également aux exemplaires certifiés conformes.

Toute objection doit être communiquée au Secrétaire général dans les 90 jours à compter de la date de la présente notification, soit jusqu'au 14 septembre 2016, au plus tard.

Le 16 juin 2016



¹ Voir notification dépositaire C.N.200.2012.TREATIES-XXVII.8.b du 18 avril 2012 (Corrections du texte original du Protocole (version chinoise) et des exemplaires certifiés conformes).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse <https://treaties.un.org>.

C.N.429.2016.TREATIES-XXVII.8.b (Annex/Annexe)

Place/ 位置	Text of current Chinese version to be corrected/ 原文	Proposed correction to Chinese version/ 改后
标题	《生物多样性公约关于获取遗传资源和公正和公平分享其利用所产生惠益的名古屋议定书》	《 生物多样性公约 关于获取遗传资源和公正 和 公平分享其利用所产生惠益的名古屋议定书》
第 6 条第 1 款	在行使其对其自然资源的主权权利时,并在符合获取和惠益分享国内立法或监管要求的情况下,为了利用而对遗传资源的获取,应经过提供此种资源的缔约方——此种资源的原产国或根据《公约》已获得遗传资源的缔约方的事先知情同意,除非该缔约方另有决定。	行使 其 <u>缔约方</u> 对其自然资源的主权权利 时 , 并 在符合获取和惠益分享国内立法或监管要求的情况下,为了利用而 对获取 遗传资源 的获取 , 应经过提供此种资源的缔约方——此种资源的原产国或根据《公约》已获得遗传资源的缔约方的事先知情同意,除非该缔约方另有决定。
第 13 条第 3 款	缔约方可指定一个实体履行联络点和国家主管当局二者的职能	缔约方可指定一个实体 履行 <u>同时承担</u> 联络点和国家主管当局 二者 的职能
第 21 条 (c) 子款	建立并维护土著和地方社区以及利益攸关方服务台	建立并维护为 土著和地方社区以及利益攸关方 <u>建立并维护</u> 服务 <u>平台</u>
第 23 条第 7-8 行——该种资源的原产国或根据《公约》已获得遗传资源的缔约方的国内并同该缔约方一起进行——该种资源的原产国或根据《公约》已获得遗传资源的缔约方 的 国内并 同 <u>与</u> 该缔约方 一起 <u>共同</u> 进行
第 25 条第 3 款应顾及发展中国家缔约方、特别是其中的最不发达国家和小岛屿发展中国家.....应顾及发展中国家缔约方 一 , 特别是其中的最不发达国家和小岛屿发展中国家.....
第 25 条第 4 款	就本条第 1 款而言,缔约方还应顾及发展中国家缔约方、特别是其中的最不发达国家和小岛屿发展中国家以及经济转型国家缔约方为执行本议定书的目的在努力查明和落	就本条第 1 款而言,缔约方还应顾及发展中国家缔约方 一 , 特别是其中的最不发达国家和小岛屿发展中国家以及经济转型国家缔约方 为执行 履行本议定书的 目的 <u>需求</u> , 在 努力

	实其能力建设发展规定方面的需要。	查明 和落实其他 他们在能力建设 和 发展 规定 方面的需 要求 并落实 。
附件第 1 款 (a) 子款	获取费/对收集的或用其他方法获得的每一样本收费；	获取费 /或 对收集的或用其他方法获得的每一样本收费；
附件第 2 款 (n) 子款	可以通过获取和惠益分享协定以及随后的合作活动建立的机构和业务关系	可以 通过获取和惠益分享协定以及 随后的-后续 合作活动 而 建立的机构和业务关系